

# L'AUDITEUR



## ACTUALITÉ DE LA PROFESSION

La réforme de l'audit à quelques mois de son épilogue

PAGE 1

## ACTUALITÉ DE LA PROFESSION

Simplifications : pour un nouveau dialogue du commissaire aux comptes avec l'entreprise

La Commission Simplification du Medef : la bonne méthode pour simplifier

PAGE 2

## COMMISSIONS

La Commission des Etudes juridiques : une commission qui donne le cap et voit loin !

Nouvelle Plaquette de communication : coup de projecteur sur l'utilité du CAC !

PAGE 3

## AGENDA DU PRÉSIDENT

PAGE 3

## CARNET DE LA PROFESSION

PAGE 3

## TEMPS FORTS

Calendrier des événements

PAGE 3

## LA VIE DES CRCC

Les Assemblées générales : de nouveaux dialogues avec l'environnement

PAGE 4

## ZOOM

Editorial du Président du CJEC Franck Lasfargues

PAGE 4

## FOCUS

L'Observatoire de la valeur des moyennes entreprises : nouveau vecteur de dynamique dans la relation entre le CAC et son client

PAGE 4

## INFORMATIONS PRATIQUES

PAGE 4



EDI  
TO  
RIAL

YVES NICOLAS  
PRÉSIDENT  
DE LA CNCC



La réforme européenne de l'audit commence maintenant son parcours national de transposition et de levée d'options. Les sujets sont vastes et divers, mais ont tous un point commun, ils engagent, au-delà de l'avenir de notre métier, ce que sera surtout son économie dans les prochaines années.

De législations en régulations, de contrôles en encadrements, nous devons être les gardiens vigilants de réformes qui permettent à tous les modes d'exercice de continuer à être présents dans l'audit légal et à la profession toute entière de poursuivre son développement par de nouvelles missions et vers de nouveaux territoires.

Il serait dommage que cette réforme, qui s'annonce comme la plus structurante depuis de nombreuses années, ne permette pas d'ouvrir de nouveaux chantiers pour notre métier.

Il serait aussi paradoxal que la profession se soit résolument engagée ces dernières années dans une réforme de ses voies d'accès, désormais plus ouverte à de nouveaux talents venus d'horizons divers, et que nous ne sachions pas en profiter pour permettre leur venue et leur épanouissement dans nos cabinets

Certes l'enjeu des textes européens est déontologique. Ils ont aussi la volonté de redonner confiance dans l'économie. Nous partageons bien sûr ces objectifs mais nous voulons également qu'ils nous offrent de nouvelles perspectives.

C'est d'ailleurs autour du thème «Performance de nos cabinets comme une juste réponse aux attentes de notre environnement» que les débats de nos XXVII<sup>e</sup> Assises de Nantes se dérouleront, les 11 et 12 décembre prochains.

Cette manifestation sera l'occasion de démontrer notre volonté d'être une profession présente dans les territoires, au périmètre large et au service de l'économie, de la croissance et de l'emploi. Avec les présidents des CRCC de Poitiers, Angers et Rennes, nous voulons aussi faire de ces XXVII<sup>e</sup> Assises, la démonstration d'une profession nombreuse, mobilisée, unie, confiante dans son avenir, forte de sa diversité, et attentive à son environnement.



NOUS VOULONS AUSSI FAIRE DE CES XXVII<sup>e</sup> ASSISES, LA DÉMONSTRATION D'UNE PROFESSION NOMBREUSE, MOBILISÉE, UNIE, CONFIANTE DANS SON AVENIR



AC  
TUA  
LITÉ  
EUROPE

## La réforme de l'audit à quelques mois de son épilogue

Le compte à rebours est amorcé, puisque la publication des textes de la réforme le 27 mai dernier laisse deux ans avant qu'ils ne rentrent en application. Mais les choses doivent aller encore plus vite pour que la Chancellerie puisse transmettre au parlement français une loi d'habilitation, qui traduise dans notre législation française le règlement

et la directive. Le chantier est titanesque puisque ce règlement, pourtant théoriquement fait pour unifier les règles et s'imposer à tous, a laissé ouvert aux Etats membres de très nombreuses options. «On ne sait pas aujourd'hui précisément quel sera le nouveau visage de l'audit» commente René-Charles Perrot, vice-président de la Compagnie nationale, mobilisé depuis l'origine aux côtés d'Yves Nicolas sur le sujet de la réforme. «On constate, bien sûr, des avancées positives parmi lesquelles la prime accordée au co-commissariat, les évolutions dans le contenu du rapport d'audit qui sera plus explicatif, la reconnaissance de l'utilité du CAC dans la PME ou l'affirmation du rôle des comités d'audit. Mais force est de constater que la réforme est passée à côté de l'essentiel, la question de l'utilité de l'audit, pour se cantonner à régler trop souvent des considérations administratives et d'organisation de la profession. De plus le principe de subsidiarité, combiné à la culture caractéristique du compromis au cœur du processus législatif européen, a conduit à un règlement en pointillés qui laisse de larges marges de manœuvre au plan national en matière d'application des dispositifs communautaires» poursuit-il. Face à ce chantier d'autant plus considérable que le choix a été fait de modifier en profondeur la législation française pour que la réglementation forme un tout cohérent à l'échelle européenne et nationale, la Chancellerie

a été rapide dans la mise au point du processus participatif qui permettra de faire émerger le texte. Convoqué dès juin pour une réunion de place, l'ensemble des parties prenantes à l'audit en France (parmi lesquelles les régulateurs, AMF-ACPR-H3C, et tous les représentants des entreprises) participe à l'élaboration du texte. Les CAC sont non seulement étroitement associés mais aussi moteurs au sein de ces groupes dans lesquels sont représentées toutes les sensibilités de la profession. Au total ce ne sont pas moins de 6 groupes de travail portant sur les aspects les plus stratégiques dont les conclusions devront être rendues en début d'année 2015, afin que la Direction des affaires civiles et du sceau puisse entamer son travail de rédaction. Ces groupes devront traduire la volonté de la réforme européenne, en respectant l'esprit du texte, tout en levant des options laissées

**En marge des groupes de travail, la Compagnie nationale va également organiser une grande manifestation à Paris le 17 octobre prochain**

à la liberté de chacun des Etats membres. Deux sujets sensibles retiennent l'attention de René-Charles Perrot. Le premier porte sur le périmètre de l'EIP, qui englobera ou non les associations faisant appel à la générosité publique et les mutuelles du Livre II. Ces dernières ne devraient-elles pas sortir du champ des EIP, afin d'alléger leurs obligations de rotation, ainsi que les contrôles pesant sur les cabinets? «Nous ne souhaitons pas que les EIP de dimension modeste soient soumises aux contraintes de la nouvelle réglementation, confirme René-Charles Perrot. Ce débat ouvre plus généralement la question du juste équilibre à trouver dans le champ couvert par la notion d'EIP, afin de dégager les entités de taille trop réduite tout en assurant les contrôles spécifiques nécessaires». Autre point critique, les services non audités rendus aux EIP, qui vont connaître un changement particulièrement profond, puisque le système français interdisait ce qui n'était pas explicitement autorisé et que l'Europe propose d'autoriser ce qui n'est pas interdit.

C'est une vraie révolution culturelle pour la profession française même si les services interdits in fine seront sensiblement identiques. Le risque est surtout que cette règle conforte les différences d'exercices dans les différents pays européens, qui peuvent représenter un handicap concurrentiel pour les entreprises françaises. «*En matière fiscale, les modes d'exercice différents entre la France d'un côté et l'Allemagne et la Grande-Bretagne de l'autre, risquent de se voir réaffirmés car il est fort à parier que ces deux pays lèvent*

*l'option qui leur permettra d'exercer ces missions. Ceci soulève la difficulté d'unifier les services non audit, ce qui serait pourtant le bon sens pour des entreprises européennes implantées dans les principaux pays de l'union par exemple*» souligne René-Charles Perrot, qui a justement pris la direction du groupe de travail de la Chancellerie sur le sujet. «*Nous ne pouvons qu'émettre le vœu de voir l'audit pratiqué de la manière la plus proche possible dans les différents pays de l'Union Européenne, et que la profession française*

*ne se retrouve pas désavantagée par rapport à ses concurrents*» conclut-il.

En marge des groupes de travail, la Compagnie nationale va également avancer sur le projet d'harmonisation européenne de l'audit puisqu'elle a invité avec les CRCC de Paris et Versailles les différents instituts européens à échanger sur leurs positions respectives lors d'une grande manifestation organisée à Paris le 17 octobre prochain.

ACTUALITÉ  
DE LA  
PROFESSION

## Simplifications : pour un nouveau dialogue du commissaire aux comptes avec l'entreprise

Nous devons aller au-devant des entrepreneurs à chaque étape de la mission

Depuis deux ans, les pouvoirs publics se sont lancés dans une politique de simplification tous azimuts, qui s'est accélérée début 2014 avec la création d'un Conseil de la simplification. Cette volonté réformatrice est certes louable puisqu'elle répond à la nécessité d'alléger les normes et de simplifier les procédures, en visant ainsi à produire un véritable choc de compétitivité juridique. Néanmoins, elle doit être regardée avec attention car elle peut emporter avec elle des mesures contre-productives. Ainsi la menace d'un relèvement des seuils d'audit pourrait revenir à l'ordre du jour, même si elle a été temporairement écartée par l'effet conjugué de la réforme de l'audit et des actions de lobbying conduites par la CNCC et les CRCC

auprès des ministres comme des parlementaires concernés.

La pétition signée en juillet 2013, par une écrasante majorité des professionnels, a inauguré une phase offensive, durant laquelle les institutions ont multiplié les actions de communication pour aller à la rencontre des entreprises, des responsables politiques et de l'environnement. Une nouvelle étape a été enclenchée au début de l'été, par la mise à disposition des CRCC d'un dossier de

communication et d'actions de fond sur des axes de progrès de l'audit. L'organisation en juillet de la première journée PE/PME suivie de sa régionalisation dans plusieurs CRCC, la réalisation d'un film pour témoigner de l'utilité du CAC, un canevas de thèmes d'assemblée générale communs sur le sujet... sont autant d'actions visant à démontrer l'utilité de la profession et à nourrir sa relation avec l'entreprise, mais aussi à mobiliser les auditeurs pour qu'ils relaient le message à leurs clients. «*Nous devons aller au-devant des entrepreneurs à chaque étape de la mission, renforcer avec eux le dialogue et leur démontrer tous les apports de nos travaux. Ceci suppose, pour la Compagnie, d'aider les professionnels à être plus convaincants pour être mieux compris de leurs clients. De nouveaux outils simplifiés, permettant au commissaire aux comptes de bien présenter la différenciation de ses travaux de ceux de l'expert-comptable, sont proposés. D'autres suivront, comme par exemple, sur l'analyse des contrats, la sécurité des systèmes d'information, ou encore la fraude*» explique François Hospital, Président du groupe de travail Simplification qui a animé la réflexion. La profession doit également sortir de la simple démarche d'opposition, qui serait jugée par certains trop «corporatiste», en écoutant les attentes des entrepreneurs et en démontrant sa capacité à évoluer et à adapter davantage sa mission. Ce dialogue progressiste avec l'entreprise a été largement initié par l'adhésion aux Medef régionaux et à la CGPME de nombreuses CRCC et au travers de rencontres en région avec ces organisations patronales. «*Nous allons, à l'avenir, intensifier ce dialogue pour voir s'il est possible de*

*faire bouger les lignes favorablement dans la définition de notre mission ou de son périmètre*» analyse François Hospital. En fait, que disent de nombreux entrepreneurs ? Que limiter les critères d'intervention du CAC à la seule forme juridique ne prend pas en compte les particularités d'entités ou de situations qui nécessiteraient pourtant une surveillance accrue, sans parler des stratégies de contournement des seuils bien connues en France. Des situations où un CAC devrait s'imposer existent : SARL Mère/fille, Isf, Pea-Pme, Selarl... «*Nous souhaitons aussi que les pouvoirs publics allègent les contraintes juridiques qui pèsent sur la profession et n'apportent pas de valeur ajoutée à la mission, comme l'obligation de vérifier tous les trois ans les résolutions sur toute augmentation de capital réservée aux salariés, ou de produire une attestation des cinq plus fortes rémunérations. Quant à nous, nous devons devenir «acteurs de l'anticipation» et démontrer aux politiques que nous voulons et que nous pouvons, dans le respect des normes ISA, faire évoluer encore la norme PE pour garantir cette sécurité financière dont l'ensemble des acteurs, et notamment les plus petits, a besoin pour assurer la confiance. Il nous faudra analyser toutes les situations qui nécessitent la présence d'un auditeur*» résume François Hospital. Une démarche ouverte, offensive et démonstrative pour convaincre des pouvoirs publics qui savent par ailleurs accorder leur confiance à la profession puisqu'ils lui ouvrent de nouvelles missions dans les secteurs public et para-public.

## La Commission Simplification du Medef : la bonne méthode pour simplifier

Le gouvernement n'est pas le seul à s'être saisi du sujet de la simplification en créant par décret le **Conseil de simplification** en janvier dernier, le Medef a lui aussi lancé sa **Commission Simplification**. L'organisation patronale est même partie avec un temps d'avance car c'est dès septembre 2013 que Pierre Gattaz, pour la première fois dans l'histoire du Medef, crée un **Pôle Sphère Publique**, qui comprend trois commissions, dont la **Commission Simplification** présidée par Bernard Gaud, également président du Medef Rhône-Alpes. Depuis, les deux instances travaillent de concert et la Commission Simplification est devenue partie prenante à la production législative. «*Pour la première fois les travaux du Medef se trouvent officiellement pris en compte dans les arbitrages gouvernementaux, puisque l'organisation patronale était jusque-là davantage consultée à titre officieux*» confirme Dorothee Pineau, directrice générale adjointe du Medef en charge notamment du

Pôle Sphère Publique. Travail à marche forcée, puisque la Commission a déjà formulé pas moins d'une centaine de propositions, livrées en deux temps, en février et juin 2014, que cinquante autres sont en préparation et que beaucoup ont déjà été reprises dans le **projet de loi de simplification de la vie des entreprises**. C'est dire l'écoute attentive dont bénéficie le Medef sur ce sujet de la simplification de la part des pouvoirs publics. «*La réussite du projet tient peut-être justement à cette convergence d'intuitions et d'actions qui a présidé au lancement de ces deux structures*» analyse Dorothee Pineau.

La machine à simplification du Medef tourne à plein régime, alimentée par les fédérations adhérentes. «*L'originalité et la valeur ajoutée des propositions du Medef tiennent à ce qu'elles touchent à des domaines très variés, droit des sociétés, matière fiscale, droit du travail, de l'apprentissage ou de l'environnement... et sont de nature diverse, certaines très techniques, d'autres beaucoup plus structurantes et nécessitant des modifications législatives et réglementaires*» commente-t-elle. Autre atout, le Medef instruit l'ensemble de la problématique, depuis l'exposé des contraintes jusqu'aux propositions de rédaction du texte. «*A chaque fois que nous faisons des propositions, elles sont étayées par l'analyse de l'existant et assorties de propositions de rédaction*» complète Dorothee Pineau.

Plus largement, la dynamique de simplification en marche au Medef concerne non seulement la production de textes législatifs et réglementaires nouveaux mais aussi les méthodes d'élaboration de ces textes, en travaillant à simplifier la relation de l'entrepreneur avec la puissance publique. Ainsi rappelle Joëlle Simon, Directrice juridique du Medef, «*nous avons participé aux travaux du Conseil d'Etat*

*concernant l'élargissement du rescrit aujourd'hui essentiellement utilisé dans le domaine fiscal et dont la mise en œuvre dans le champ des activités économiques permettrait de répondre à un besoin croissant de clarté et de stabilité de la norme, nécessaire pour sécuriser les projets des entrepreneurs. Le Medef a également participé à l'élaboration du projet de loi visant à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens voté fin 2013, et notamment à la mesure instaurant un accord tacite de l'administration («le silence de l'administration vaut accord»), pour ne citer que ces deux chantiers».*

La Commission Simplification a également été entendue par la **mission de simplification législative** de l'Assemblée nationale, présidée par Madame Laure de Larauzière en avril dernier, visant à réduire le stock mais aussi à endiguer le flux législatif. «*Enfin, nous saluons la création en janvier 2015 d'une instance qui sera chargée d'évaluer ex-ante l'impact de tout projet de loi sur la vie des entreprises, composée notamment de chefs d'entreprises qui sera consultée sur chaque mesure envisagée. Bien sûr les commissaires aux comptes sont invités à s'exprimer dans cette commission et Yves Nicolas en fera partie. Nous ne pouvons que nous féliciter que la vision professionnelle soit enfin prise en compte par les pouvoirs publics*» commente Dorothee Pineau. Et de conclure, en élargissant le propos, «*Côté gouvernemental, c'est la première fois qu'on observe la mise en place d'une vraie méthode pour combattre la complexité à laquelle font face les entreprises, instaurée par Thierry Mandon et Laurent Grandguillaume, hommes de convictions et d'initiatives*». Un gage de viabilité pour l'entente entre l'organisation patronale et les pouvoirs publics sur ce chapitre.

DU CÔTÉ  
DES  
ASSISES



A NANTES LES 11 ET 12 DÉCEMBRE PROCHAINS

## Des Assises inédites

Les XXVII<sup>e</sup> Assises de la CNCC auront pour thème : **La performance des cabinets, une réponse aux besoins de l'économie.**

Des Assises en deux temps, résolument tournées vers les confrères et le développement de leur cabinet avec **une première séquence** pour les informer sur l'actualité de la profession autour des thèmes suivants :

- Une première partie consacrée aux simplifications, au rôle du contrôle externe et à l'utilité du commissaire aux comptes, en présence notamment de Jacques Attali, économiste & écrivain et Laurent Grandguillaume, co-président du Conseil de la simplification.

- Et une seconde partie sera consacrée à la réforme européenne de l'audit, débat animé par René-Charles Perrot, Président de la Commission réglementations et prospectives et les 6 chefs d'équipes des groupes de travail de la Chancellerie.

La **seconde séquence**, composée de 3 débats, sera consacrée à la stratégie de développement des cabinets :

- **Thème 1** : nouvelles perspectives pour vos cabinets – comment faire évoluer la mission d'audit ? Avec le témoignage d'universitaires, d'entrepreneurs, de juristes et de CAC;

- **Thème 2** : ressources humaines : une priorité du développement des cabinets. Ou comment renouveler la ressource humaine des cabinets, le plus grand capital des cabinets ? La valoriser ? L'accompagner ? Nous répondrons à ces interrogations avec des philosophes, des spécialistes du recrutement, des fondateurs de sites de recrutement destinés aux jeunes et des entrepreneurs;

- **Thème 3** : les nouvelles technologies au service de la profession ou comment auditer les nouvelles technologies ? Quels sont les moyens disponibles pour les confrères en matière de systèmes d'informations ? Avec la participation de spécialistes en cybercriminalité, en intrusion et de spécialistes des systèmes d'informations.

Au cours de ces Assises, nous accueillerons Emmanuel Macron, Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et Christiane Taubira, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, clôtureront nos XXVII<sup>e</sup> Assises à Nantes.

**XXVII<sup>e</sup> ASSISES** DE LA COMPAGNIE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



**Des cabinets performants : une réponse aux besoins de l'économie**

**11 & 12 Décembre 2014**  
Cité des congrès de Nantes






## COMMIS SIONS

Les questions traitées touchent au cœur de l'exercice professionnel du commissariat aux comptes...

Si la Commission des Etudes juridiques est toujours aussi prisée et les candidatures pour y siéger supérieures aux places à pourvoir, c'est que les questions traitées touchent au cœur de l'exercice professionnel, suscitant des débats passionnants et souvent passionnés, toujours sous le regard attentif du professeur Merle. Francine Bobet, qui la préside depuis 9 ans, veille sur un casting équilibré, entre les régions et les modes d'exercice, attentive à «l'apport de sang neuf». La nouvelle mandature a d'ailleurs permis le renouvellement d'un quart de son effectif, en accueillant notamment d'anciens présidents de CRCC qui apportent leur expérience et le lien avec les confrères en région.

Le nombre de questions posées est ces dernières années en baisse. «Il ne faut pas y voir le signe d'un désengagement des confrères mais plutôt celui d'un service plus complet délivré par les instances» analyse Francine Bobet. Le département juridique s'est étoffé et répond directement à un grand nombre de questions. Par ailleurs, un travail très important a été conduit en matière de doctrine, plusieurs notes d'information portent sur des sujets à connotation juridique (par exemple les opérations de capital). Enfin, l'accès au portail a été facilité. «Une doctrine renforcée et plus disponible», résume Francine Bobet. En revanche, les questions posées à la Commission sont de plus en plus pointues, depuis les questions d'exercice professionnel (secret professionnel, effets des franchissements de seuils

# La Commission des Etudes juridiques : une commission qui donne le cap et voit loin !

sur les nominations ou les cessations de fonction de CAC...) jusqu'aux interrogations liées à des secteurs ou domaines d'intervention particuliers (subventions aux organismes sans but lucratif, valeurs mobilières...).

Parmi les sujets de travail au long cours, la réforme européenne de l'audit est prise en charge via le Comité technique juridique (CTJ), créé lors de la nouvelle mandature en 2013. Le rôle du CTJ est de procéder à une analyse purement technique des textes, avant que ne s'en saisisse la Commission Réglementation professionnelle, qui est en première ligne pour en discuter avec le Ministère de la Justice et les autres parties prenantes (H3C, AMF, ACP, organisations professionnelles). Le premier thème traité, et pas le moins complexe, a touché au périmètre des EIP. «Nous explorons les méandres des textes pour tenter de livrer une vision synthétique à travers la rédaction de fiches techniques. Un vrai jeu de piste...», commente Francine Bobet. Indépendamment des textes européens, la Commission intervient sur des projets de textes législatifs ou réglementaires préparés par la Chancellerie. Nous sommes également régulièrement sollicités pour des auditions à l'Assemblée nationale ou au Sénat, ce qui permet de proposer des amendements sur des textes déposés. La Commission des Etudes juridiques a, ces dernières années, gagné en influence, reconnaissance de son sérieux et de sa compétence. Pour preuve, elle a été sollicitée par l'AMF pour produire une étude sur les conventions réglementées, afin d'aider les entreprises à distinguer entre conventions réglementées et conventions courantes. Achevée en mai 2014, cette étude a permis un dialogue constructif avec

le Medef, ainsi qu'avec l'AFEP. Autre signe d'influence auprès du monde entrepreneurial, Francine Bobet est entrée au Comité juridique de l'ANSA (Association Nationale des Sociétés par Actions), pour porter la parole de l'institution et partager l'expertise de la CEJ avec l'ANSA. En concertation avec le Ministère de la Justice et le H3C, deux membres de la Commission ont participé à l'élaboration de la **Bonne pratique professionnelle sur les faits délictueux**. Celle-ci se voit ainsi corrélée avec la nouvelle circulaire de la Chancellerie puisque les deux textes sont en parfaite cohérence et font référence l'un à l'autre. La circulaire préconise de renforcer le dialogue avec les magistrats, notamment en généralisant les commissions de liaison entre magistrats et auditeurs. Et ce sujet suscite un véritable intérêt de la part des CRCC, très nombreuses à programmer la conférence, préparée par le service juridique sur ce sujet.

Car ce sont bien les confrères que la Commission des Etudes juridiques cherche avant tout à servir, par le biais notamment des communiqués diffusés sur le portail dès qu'une évolution législative concerne la profession. Le CTJ s'est quant à lui attelé à l'un des thèmes les plus questionnés par les CAC. Ainsi le secret professionnel se verra décrypté via un outil original et pratique publié sur le portail, qui permettra aux CAC de savoir dans quelles circonstances et auprès de qui le secret professionnel peut être levé, mais aussi s'ils doivent accepter ou non de donner accès à leur dossier de travail.

### COMMISSION COMMUNICATION

## Nouvelle Plaquette de communication : coup de projecteur sur l'utilité du CAC!

La nouvelle plaquette de la CNCC qui vient tout juste de paraître va certainement contribuer à rendre encore plus concrète et tangible la valeur ajoutée du commissaire aux comptes. Le parti pris est clairement celui d'explorer et d'explicitier les bénéfices de l'auditeur pour son client. De montrer qu'il n'est pas une sanction mais véritablement un plus pour l'entreprise ainsi que pour son environnement économique et judiciaire.

«Cette nouvelle carte de visite pour la profession est la conjonction d'une réflexion déjà menée par la CRCC de Besançon et du travail de la Commission

communication ainsi que des permanents de la CNCC pour l'enrichir et la mettre à jour» commente le président de la Commission communication, Valentin Wittmann. On retrouve ainsi la promesse «Une obligation qui rapporte» sur le fronton du document, résumant d'entrée de jeu toute l'équation: l'auditeur est un partenaire, certes imposé, mais avant tout utile à l'entreprise. Passé du statut de «créateur de confiance» à celui d'«une obligation qui rapporte», le CAC rentre dans le vif du sujet, en s'adressant directement à l'entrepreneur dans le langage du business.

Et la plaquette d'égrener les apports du CAC, qui «accompagne», «ouvre les yeux», «protège», «éclaire et s'engage», peut-être parfois aux antipodes de la perception qu'en a le chef d'entreprise. «Ces verbes résumant les engagements professionnels de l'auditeur sont aussi un signal qui lui est adressé pour qu'il soit plus «proactif» vis-à-vis de son client et démontre dans les faits cette valeur ajoutée» complète Valentin Wittmann. «Notre objectif est de mettre dans la lumière une profession encore trop souvent dans l'ombre de sa réglementation et de ses contraintes normatives» résume-t-il.

Pour ce faire, la plaquette sera diffusée très largement. Elle est d'abord destinée à tous les cabinets, qui peuvent se la procurer par lots de 10 ou 100

exemplaires, au coût réel de l'impression, en particulier à ceux qui n'ont pas de service de communication dédié, pour diffusion à leurs clients. Mais elle sera également diffusée par les instances aux partenaires institutionnels et économiques de la profession, l'objectif étant bien de véhiculer une image unifiée, du chef d'entreprise au banquier, en passant par les magistrats ou les chambres de commerce. Pour aller plus loin, la Commission communication réfléchit déjà à un label, sorte de sceau revisité, qui viendrait signer les missions du CAC. Communication à suivre...



## TEMPS FORTS

Inscriptions et informations complémentaires sur : [www.cncc.fr](http://www.cncc.fr)

## CALENDRIER DES ÉVÈNEMENTS

DATE	TITRE	LIEU
mardi 14 octobre 2014	Journée CARPA	CNA (Paris 8°)
jeudi 23 octobre 2014	Journée de la prévention	Salons de l'Aveyron (Paris 12°)
lundi 27 octobre 2014	Journée comités d'entreprise et organisations syndicales	Maison du Centenaire (Paris 12°)
mardi 4 novembre 2014	Journée de l'évaluation	Maison de la Chimie (Paris 7°)
mardi 25 novembre 2014	Journée établissement des secteurs sanitaire, social et médico-social	Centre Etoile Saint Honoré (Paris 8°)

## AGENDA DU PRÉSIDENT

17/07

Audition à l'Assemblée Nationale de la mission d'information sur le CICE

21/07

JEAN-JACQUES BARBÉRIS  
Conseiller au pôle économie et finances à l'Elysée

15/09

Réunion tripartite IDW-ICAEW-CNCC (Instituts Allemand et Anglais)

22/09

VINCENT PERROTIN et CHARLES SARRAZIN  
Direction générale du Trésor

29/09

MOUSSA MARA  
Premier Ministre du Mali

30/09

CAROLE CHAMPALAUNE  
Directrice des affaires civiles et du sceau

6/10

FRANÇOISE TOMÉ-LELIÈVRE  
Conseillère justice Présidence de la république

## CARNET

DE LA PROFESSION

## Hommage à Raymond Dallo

NOTRE CONFRÈRE RAYMOND DALLO NOUS A QUITTÉ LE 15 SEPTEMBRE DERNIER.

Au-delà d'une carrière professionnelle importante et reconnue, il s'est aussi engagé au service de la profession dans les années 90. Inscrit, à la Compagnie Régionale d'Aix en 1966, il en est devenu le Président de 1989 à 1990 et a été vice-président de la CNCC aux côtés de Bernard Pierre Germond de 1991 à 1992. Il aura également été contrôleur d'activité à partir de 1993.

# Les Assemblées générales : de nouveaux dialogues avec l'environnement

Les Assemblées générales ont cette année été plus que jamais pour les Compagnies régionales l'occasion de prolonger le dialogue avec l'environnement économique, juridique et politique de la profession et de « challenger » l'image du commissaire aux comptes. Ainsi les présidentes et présidents de CRCC, conscients que la profession doit continuer de renforcer ses liens avec l'entreprise et son « éco-système », ont donné la parole à d'éminents représentants du monde économique et judiciaire. Ainsi Nathalie Malicet, Présidente de la CRCC de Bordeaux, avait invité le Président du Medef Gironde, Directeur régional de la banque postale et le Président d'une association d'insertion à s'exprimer sans langue de bois sur leurs attentes vis-à-vis de leurs commissaires aux comptes. « Dès lors que nous rentrons en contact avec les entreprises, les magistrats, les juges consulaires ou les banquiers, notre profession intéresse » souligne-t-elle, forte des nombreuses initiatives menées par sa CRCC cette année, depuis la participation au cursus de formation de l'École de la magistrature, jusqu'aux journées de formations des officiers de police judiciaire, en passant par les rencontres avec les principaux réseaux bancaires, ou les directeurs financiers, via la DFCG. « Leur donner la parole lors de notre AG a aussi permis de faire émerger des attentes que nous ne percevions pas forcément » ajoute-t-elle. Ainsi le Président du Medef a regretté que la présence du CAC soit conditionnée aux seuls seuils et passe à côté d'entités stratégiques dont la certification

serait très utile à l'entreprise, soulevant la question de l'évolution du périmètre de l'audit. La Présidente a également choisi de consacrer les débats de l'après-midi à la démarche d'audit dans l'analyse des risques, en explorant l'analogie avec l'aéronautique. « Plutôt que d'aborder comme les années précédentes des sujets de technique professionnelle, cette prise de recul a permis d'ouvrir une nouvelle zone de dialogue avec l'entreprise ».

Depuis 2013 d'ailleurs, la plupart des CRCC ont ainsi choisi d'organiser des tables-rondes en rupture avec les sujets de technique professionnelle. A côté des conférences homologuées où les confrères viennent se former, ces débats ont été l'occasion d'ouvrir une fenêtre sur l'extérieur et d'élargir le champ. « C'est aussi un moyen d'attirer à notre AG des personnalités extérieures » renchérit Sophie Louveau, la Présidente de la CRCC de Pau, qui a accueilli tout comme des compagnies de taille équivalente une quarantaine d'invités institutionnels lors de sa dernière AG. « Un CAC toujours plus en prise sur l'activité économique de ses clients, c'est un CAC au fait des grandes évolutions macro-économiques en cours, et qui peut nourrir le dialogue avec le chef d'entreprise » renchérit Valentin Wittmann, Président de la CRCC de Colmar, qui a convié cette année un duo de personnalités : le médiatique économiste Pierre Sabatier et l'ingénieur Jean-Marc Jancovici, venu parler des conséquences de la raréfaction de l'énergie fossile dont nous sommes encore dépendants et de ses impacts sur la croissance et sur le

climat. Pour Valentin Wittmann, « Cette approche, plus ludique, offre aux confrères une respiration bien nécessaire au milieu de sujets très techniques. Elle leur permet aussi de prendre du recul sur leur « matière première » qu'est l'économie et d'alimenter leur réflexion ». Ces interventions ont pu être plus directement connectées avec la profession, mais toujours en gardant un décalage dans l'angle du sujet. Ainsi de la CRCC d'Orléans, où le professeur Prat Dit Hauret est intervenu sur l'indépendance du CAC et l'éthique en décisions d'audit, abordant le sujet sous un angle éthique, philosophique et cognitif.

Autre voie d'ouverture et d'avenir : le dialogue avec les jeunes. C'est également sur elle que la CRCC de Colmar a mis l'accent, en invitant une centaine d'étudiants. Tout comme la CRCC d'Orléans qui a élargi cette année son panel avec pas moins de soixante quinze jeunes participants, venant du master CCA, du master audit international, de l'IAE de Tours et de l'école de commerce France Business School. « Cette ouverture donne à nos confrères l'opportunité de mieux cerner les attentes des étudiants alors qu'ils ont peu d'occasion de les rencontrer. Et réciproquement ces derniers peuvent mieux évaluer les débouchés possibles en cabinets » résume Bruno Rouillé, le Président de la CRCC. Pour preuve, le dîner rassemblant jeunes, professionnels, mais aussi partenaires institutionnels a connu un vrai succès.



NATHALIE MALICET,  
PRÉSIDENTE DE LA  
CRCC DE BORDEAUX



SOPHIE LOUVEAU,  
PRÉSIDENTE DE LA  
CRCC PAU



BRUNO ROUILLÉ,  
PRÉSIDENT DE LA  
CRCC D'ORLÉANS



VALENTIN WITTMANN,  
PRÉSIDENT DE LA  
CRCC DE COLMAR

## ZOOM

### Editorial du président du CJEC Franck Lasfargues

**NE VOUS DEMANDEZ PAS CE QUE LA COMPAGNIE PEUT FAIRE POUR VOUS, MAIS CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE POUR LA PROFESSION !**

L'attractivité a été le mot d'ordre du CJEC et de la CNCC pendant ma mandature. Si elle est importante pour le CSOEC, dont la moitié des diplômés part en entreprise, elle est primordiale pour la CNCC qui voit les jeunes diplômés boudier encore trop souvent l'inscription en tant que CAC. Durant ces deux années, nous avons identifié les problèmes, les deux principaux étant une

accessibilité très difficile aux premiers mandats et une difficulté à appréhender correctement les missions après le stage. Pour résoudre ces difficultés, nous avons proposé deux solutions :

- Le développement de la Bourse de compétences permettant aux jeunes installés d'atteindre un vrai seuil de rentabilité tout en se créant un réseau indispensable ;
- Le mentoring audit devant permettre aux jeunes installés de sécuriser leur mandat par l'application rigoureuse des procédures.

Malheureusement, nous avons encore rencontré des oppositions face à ces solutions dont la mise en œuvre pourrait être rapide et, me semble-t-il, efficace. La première peut laisser croire que notre diplôme prépare à être CAC et que, par conséquent, un jeune diplômé qui décide de s'installer n'a pas besoin d'être coaché. La seconde sous-entend que le marché des CAC est saturé.

Pourtant, l'attractivité de la profession est essentielle au moins à deux titres. En premier lieu, le départ à la retraite de nombreux professionnels dans les 5 à 10 ans. Quel avenir pour ces cabinets et le paysage de l'audit en France ? En deuxième lieu, le périmètre de l'audit en France ne peut évoluer et s'accroître qu'avec une profession forte et compétente. Or une profession qui compte

aujourd'hui 13 500 professionnels, et dont le nombre diminue régulièrement, est une profession qui s'affaiblit. Une conviction partagée par Yves Nicolas. « La Commission Jeunes et Attractivité professionnelle, dont j'ai eu l'honneur et le plaisir d'être le vice-président durant mes deux années de présidence du CJEC, a œuvré à cette mission et je remercie très sincèrement son Président, Emmanuel Cordier, pour son ouverture d'esprit et pour nous avoir toujours défendus lors des débats.

La Commission Jeunes et Attractivité professionnelle a œuvré dans ce sens. C'est maintenant à chacun d'entre nous de faire avancer l'attractivité.

En étant des maîtres de stage investis dans la formation de nos stagiaires, en étant des coaches confraternels facilitant l'entrée dans un univers réglementaire extrêmement rigoureux et en utilisant la Bourse de compétences du CJEC chaque fois que nous avons une mission ponctuelle à cotraiter, nous rassurerons les jeunes et leur donnerons envie d'exercer cette superbe profession.

Pour paraphraser JFK, je conclurai en disant : ne demandez pas ce que la Compagnie peut faire pour vous mais ce que vous pouvez faire pour votre profession ».

## INFORMATIONS PRATIQUES

### ÉDITION OUVRAGES

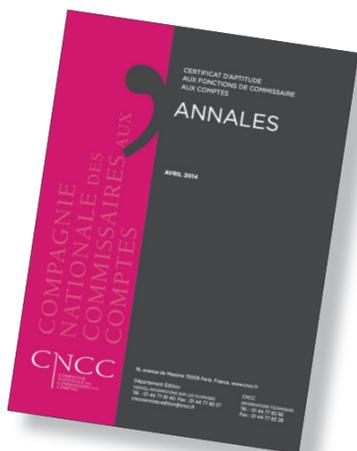
Pour une meilleure préparation au Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Commissaire aux Comptes, la CNCC met à disposition des candidats des annales au prix de 55 euros.

Ces annales présentent les sujets et quelques corrigés des 4 épreuves écrites d'admissibilité ainsi qu'une présentation des épreuves orales d'admission.

Vous y retrouverez, notamment, l'intégralité des épreuves de 2013 (1<sup>ère</sup> session après la réforme).

Pour tout renseignement, vous pouvez vous rapprocher du département Edition [cnccservices.edition@cncc.fr](mailto:cnccservices.edition@cncc.fr) ou du département Formation Initiale [formation.initiale@cncc.fr](mailto:formation.initiale@cncc.fr)

Bonne préparation à tous nos candidats.



## FOCUS

### L'Observatoire de la valeur des moyennes entreprises : nouveau vecteur de dynamique dans la relation entre le CAC et son client

La CNCC va désormais contribuer au débat public sur l'évaluation des sociétés. Le lancement d'un Observatoire de la valeur des entreprises de taille intermédiaire vient concrétiser une ambition portée par Claude Cazes, Président de la CNCC à l'origine de la commission Evaluation en 2009. Outil inédit de mesure du marché des ETI, cet observatoire mesurera ainsi de façon semestrielle, grâce à une analyse exhaustive des transactions, le niveau des prix des transactions et le profil des acquéreurs, c'est à dire, parmi les principaux indicateurs, l'évolution du prix de cession des moyennes entreprises françaises, l'évolution du marché des M&A en volume et en valeur, l'évolution du marché LBO, la part des acquéreurs étrangers et la comparaison du marché action/non coté. On sera ainsi plus finement à même de déterminer l'évolution de la valeur des entreprises françaises comparativement avec celles de la zone euro, ainsi que la montée des entreprises étrangères au capital, le comportement des LBO, etc. « Cet observatoire inédit va permettre à la profession de parler plus directement à une part très importante de son marché » souligne Claude Cazes, qui préside aujourd'hui la Commission évaluation. « Il va nous aider à mettre en valeur le rôle du CAC sur une population qui ne sait pas trop combien lui coûte

son entreprise, donc à nous légitimer tout en aidant le chef d'entreprise à appréhender les tendances du marché et le profil des acheteurs potentiels ».

Cette étude périodique est d'autant plus opportune pour les entreprises moyennes qu'en matière d'évaluation, il n'existait pas jusqu'alors d'outil de mesure des évolutions du prix de cession des ETI, qui ne bénéficient en la matière ni de la cote réservée aux plus grandes, ni des études sectorielles publiées pour les petites sociétés. Le document de synthèse de l'étude sera envoyé à toutes les entreprises de ce segment (entre 15 et 50 millions d'euros de fonds propres), soit pas moins de 10.000 contacts. L'Observatoire sera bien sûr aussi utile à la profession dans son ensemble, qui a besoin dans sa mission de certification de savoir comment ont été appréhendées les transactions, et à plus forte raison aux auditeurs souhaitant développer la mission évaluation, puisqu'il vient compléter l'arsenal d'outils (normes, guides d'évaluation, avis technique) publiés par la CNCC depuis 2009.

De quoi alimenter aussi l'actualité médiatique, puisqu'une conférence de presse sera organisée fin octobre sur le sujet.

